



Mes heures supplementaires

Par **lavendeuseenboulangerie**, le **17/04/2012 à 21:55**

Bonjour,rnj'ai effectuer plusieurs heures supp en une semainerncette meme semaine j'ai pris une journee de conges payes et mon patron ne m'as pas payes car il m'as dit qu'elle remplacer les heures du mardi!!rnca veut dire que j'ai un jour en mons sur ma fiche de paie et ma d'heures supp payes!!!! est-ce normal!!!

Par **pat76**, le **18/04/2012 à 16:26**

Bonjourrrnla journée de congé doit vous être payée puisque c'est une journée de congé payé.rnrnCombien d'heure de travail avez-vous effectuer dans la semaine où vous avez pris votre journée de congés payés?rnrnce n'était pas une journée d'absence, c'était une journée de congés payés que vous aviez demandée par écrit à votre employeur?

Par **lavendeuseenboulangerie**, le **18/04/2012 à 16:51**

non c'eatit bien un conges payes demander et accepter a l'avance qui a ete decompse sur ma fiche de payes rncette semaine j'ai fait 4heure supp donc 28h+4h supp et ensuite la journee de congesrndonc la journe a bien ete payes car ma paie n'as pas bouger en revanche les heures supp elle non car soi disant "elle remplacent les heures de cette fameuse journee"

Par **pat76**, le **18/04/2012 à 17:44**

Bonjour
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous lui demandez de vous payer vos 4 heures supplémentaires.
Vous lui rappelez que les jours de congés payés sont considérés comme du travail effectif et que la journée de congés payés que vous aviez posée et prise est du travail effectif donc doit être prise en compte.
Vous précisez que tout litige sera soumis à l'appréciation du Conseil des Prud'hommes.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Votre employeur veut faire l'économie de 4 heures à 125%